

2023-025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-06-19-22 CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON ; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Convention DFCI entre les communes de Valaurie et Réauville

Monsieur le Maire expose que la commune de Valaurie fait mettre aux normes DFCI la route forestière de « Plan Long ». Une partie de cette route est sur le territoire de la commune de Réauville.

La commune de Valaurie qui assure la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux demande que la partie sur le territoire de la commune de Réauville soit à la charge de celle-ci, soit **4 853,96 €**.

Le Maire propose donc de signer la convention avec la commune de Valaurie ci-annexée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

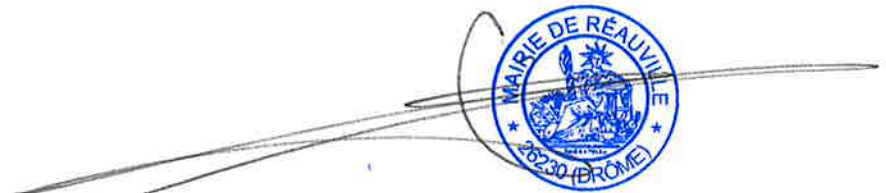
- **D'autoriser** le maire à signer la convention ci-annexée avec la commune de Valaurie qui fixe la participation de la commune de Réauville à **4 853,96 €**.

VOTE : 6 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 22 JUIN 2023
Affiché le 22 JUIN 2023